

Supplément à "Petite synthèse sur le mariage pour tous et la filiation"

(Ce supplément s'enrichira de petits ajouts au fil des rencontres.)

1. L'anthropologue Maurice Godelier dénonce avec raison l'idée d'« aberration anthropologique » brandie par les opposants à la loi (du mariage homo). Heureusement qu'une discipline ne désigne pas ses singularités comme des aberrations. En revanche, ceux qui parlent d'« aberration anthropologique » se réfèrent au vécu largement majoritaire de leur société ; faut-il leur demander de se hisser au-dessus de la planète pour voir qu'il y a, çà et là, d'autres variations familiales ? Et leur demander d'endosser ces variabilités, et de les faire avaliser par la loi de leur pays ? Quand ils disent : Mais ici, on est en France, pas en Australie ou en Afrique, est-ce du « racisme », ou est-ce un désir minimal d'être assez près de ce qu'ils vivent ? Naguère, on pourfendait les exceptions au nom de la norme ; pourquoi faut-il inverser en alignant la norme sur l'existence d'exceptions ? Des tenants de la loi prétendent même qu'il n'y a plus de norme, plus de normalité. Encore un mot à bannir, on le paiera par un déni de réalité ou un peu plus d'hypocrisie.

2. Les tenants de la loi ont réfuté avec passion des sottises ou naïvetés de leurs opposants, mais ils n'ont pas prouvé que changer le sens de certains mots identifiants soit une bonne chose. Ils ont seulement affirmé qu'ils trouvaient, eux, que c'était bon, progressiste, etc. S'ils sont – réellement – la majorité du pays, et pas seulement dans les médias, qu'il en soit ainsi ; sinon, s'il s'agit seulement du point 31 de M. Hollande, c'est un abus de pouvoir (on l'a dit, il est peu probable que tous ses électeurs soient d'accord sur tous ses points).

3. Les tenants de la loi, selon une logique abstraite, veulent imposer le distinguo entre les « fonctions » de père et de mère, et les « figures » de père et de mère ; pour nous dire qu'un homme peut faire fonction de mère et une femme peut faire fonction de père. On le savait, cela a toujours existé, mais à titre d'exception. Faut-il en faire une loi, une norme, et donner à cette « fonction » le nom des « figures » évoquées ? Là encore, le nom, essence même du symbolique, se retrouve bafoué ; non pas le nom-du-père mais le nom de père, mère, mari, femme, frère, ... Et même le nom de ce qu'il s'agira de « soigner » par assistance médicale : stérilité ? Rejet de l'autre sexe ? Crispation narcissique ? Pourquoi mal nommer ou mal dire (maudire) ce qui se fait dans la transmission humaine ?

4. C'est un fait que des couples homosexuels élèvent l'enfant de l'un des deux membres ; quoi de plus normal ? Cet enfant a un père ou une mère, souvent les deux. On peut donner un statut plus officiel au compagnon du père, à la compagne de la mère sans imposer une loi qui leur donne un cadre où sera perturbée la nomination. Une bonne partie du problème provient sans doute du fait qu'en France, il est interdit à une femme d'obtenir un don de sperme, et pour un homme de s'arranger avec une femme qui le laissera élever l'enfant. Du coup les homosexuels ne pouvaient pas transmettre la vie alors qu'une technique peut les y aider. (Et l'on sait que si une technique peut aider des gens à résoudre leur problème, il est totalement exclu qu'ils n'y recourent pas ; même quand c'est la technique qui « crée » le problème ou qui le rend formulable.) Mais ici, le législateur considère que la condition essentielle pour le résoudre, c'est la loi qui malmène la nomination. Il s'autorise à prélever sur un capital symbolique, comme s'il lui appartenait, pour payer un déficit de sa morale désuète (où seuls les couples « honorables » ont accès aux PMA).

5. Du fait que la norme n'est pas déterminante, certains proposent de la nier. Les mêmes, dans le champ « psy », ayant remarqué que la causalité psychique n'est pas linéaire ou déterminante, prétendent la nier : il n'y a plus de causalité dans les phénomènes psychiques. C'est là une logique du « tout ou rien » ; si une chose est marquée par autre chose, elle change complètement de nature. Par exemple, on nous dit que les enfants nés par PMA (avec l'aide du Cecos) « ne sont pas nés d'un homme et d'une femme », puisqu'ils ne sont pas nés « seulement » d'un homme et d'une femme, mais aussi... du Cecos. Le soutien technique de la PMA en ferait des parents différents des autres. (Pourquoi alors ne pas ajouter, au soutien du Cecos, le soutien de leurs ancêtres, de leur religion, de leur famille, etc. ?) Et il faut savoir que les mêmes qui usent de ces sophismes, disent que la PMA fera des couples de lesbiennes « des parents comme les autres ».

Les mêmes proclament qu'il n'y a pas de norme dans le rapport sexuel ; mais c'est bien parce qu'il y en a « quand même » une, en gros, que chacun peut y inventer la sienne ; quand deux êtres humains se plaisent et se retirent dans une chambre, on a une idée de ce qu'ils font, même si l'âme de leurs corps ne regarde qu'eux. Chacun peut éloigner sa pratique de l'idée de norme, il n'ira pas bien loin dans cet éloignement, puisque la norme elle-même inclut tellement de variations.

6. Quant au rapport nature-culture, ou biologique-symbolique, c'est un entre-deux dynamique, ce n'est pas un clivage. Il y a toujours de la nature (du corps) dans la culture et le symbolique, qui à leur tour cherchent des supports naturels. Même les couples de lesbiennes ne peuvent pas se passer de la nature autre que la leur : et pour les hommes qui recourent à une mère porteuse, ils la trouveront déjà chargée de symbolique, même si elle ne loue que son utérus ; et ils devront faire avec, pourquoi pas ?

La filiation n'est pas qu'une nomination, détachée de la nature. Simplement, la transmission humaine, qui exige les deux (même pour les homos), peut s'accommoder de la seule nomination – dans le cas de l'enfant adopté, qui est un cas rarissime. « Normalement », elle préfère les deux, biologique et symbolique, entremêlés à des doses variables. La nature n'est pratiquement jamais seule, c'est pourquoi n'y a pas à en « faire son deuil ».

Les tenants de la loi ont présenté leur préférence comme la meilleure possible, mais ils la mettent sous le signe de la nouveauté : « il y a du nouveau ». Si ce nouveau c'est la PMA, elle a déjà de l'ancienneté. En fait, le « nouveau », c'est ce qu'ils veulent eux-mêmes introduire. C'est ce qu'on appelle de l'autoréférence ; typique de la loi narcissique. (Il est « normal » que le narcissisme, déterminant pour l'identité homosexuelle, via le rejet de l'autre sexe, se retrouve sur le plan logique sous la forme de l'autoréférence.). Ce qui serait nouveau, ce serait d'accorder des droits à ceux qui en manquent sans faire violence aux repères de la filiation pour la très grande majorité de ce pays.

7. Les partisans de la loi invoquent souvent la réalité, ou "ce qu'il y a", et à quoi il faut faire face pour aider, accompagner, etc. Pour l'instant, ce qu'il y a, ce sont des couples homosexuels avec des enfants qui ont chacun un père et une mère, le père s'étant mis avec un homme et la mère avec une femme. Ce sont ces compagnes et compagnons (du père ou de la mère) qui ont besoin de droits; et la loi en projet, qui n'a encore rien dit de la PMA et de la GPA, leur propose d'adopter l'enfant de leur conjoint(e). S'opposer au changement de mots-clés n'implique pas de refuser la réalité. A moins qu'elle ne soit celle du fait accompli, où l'on suppose la loi admise, bien acceptée, et la PMA introduite dans un cadre de mariage, avec deux pères ou deux mères, etc.

8. Lorsqu'ils évoquent l'évolution, comme force irrésistible allant dans leur sens, les partisans de la loi invoquent surtout la technique; pour le reste, ils assurent que ce dont l'enfant a besoin, c'est d'une mère, et d'un tiers qui le sépare de sa mère, rôle qui peut être joué par l'autre femme. En effet, mais l'autre femme, a-t-elle besoin pour ça d'être le mari ou la seconde mère? Ne peut-elle dans le cadre d'un union, solennelle ou non, partager avec l'autre le fait d'élever un enfant avec des droits reconnus? Faut-il pour cela changer des mots identifiants?

Et les hommes? Ils auront déjà séparé l'enfant de la femme qui l'a porté, faudra-t-il que l'un des deux le maternise pour que l'autre opère la séparation? Admettons, mais là encore, faut-il que ce soient deux pères? Ou un père et un homme féminisé qui joue la mère, etc.?

9. En somme, beaucoup ressentent que cette loi fait fi de la valeur symbolique du Nom, peut-être aussi de certains mots ne sont pas identifiants mais qui ont simplement un sens. Le mot "normal" par exemple, n'est presque plus utilisable ; si les guillemets ne suffisent plus à dire sa complexité, et si son rejet prévaut, on peut comprendre que des gens « normaux » soient angoissés. Pourtant, c'est parce qu'il y a une normalité que des singularités existent, dans son cadre à elle, ou en marge de son champ, à des distances variables. C'est dans le cadre du normal que surgissent des anomalies. Et quand elles surgissent, cela veut-il dire qu'avant ce n'était pas normal? Le "normal" prend le temps de produire ses anomalies; et celles-ci prennent du temps pour leur normalisation; sachant qu'elle sera différente, et jamais définitive. Ce n'est pas parce qu'on vit dans un entre-deux, entre normal et pathologique, que le normal n'a plus de sens, et que l'exception doit régir la règle.

10. Des homosexuels veulent transmettre la vie et avoir des enfants; il serait indigne de ne pas comprendre ce désir, et de ne pas les aider à l'élaborer. Cela demande simplement une libre réflexion, exempte de culpabilité, et de la prétention de faire un acte révolutionnaire qui répare la faute millénaire, en malmenant des noms et des corps, ainsi qu'une bonne part de la logique, qui répugne à aligner la norme sur l'exception. A la phrase de Camus, j'ajouterai celle de Socrate dans le Phédon : un langage impropre n'est pas seulement défectueux en soi, mais encore, il fait du mal aux âmes. Entendez par âme, ce qui soutient le corps et qui le nomme.

Daniel Sibony,
philosophe, écrivain et psychanalyste.